

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026 la Ville de Waterloo a adopté le règlement 26-726-3 modifiant le règlement sur la démolition d'immeubles.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 21 avril 2026

Jessica Tanguay
Greffière